

## **Indemnisation Axa : la réponse du collectif RestoEnsemble et du cabinet d'avocats Vey & Associés**



Nous avons engagé un premier combat contre les assureurs pour obtenir une indemnisation pour les pertes d'exploitation. En tout 180 dossiers pour 19 compagnies d'assurance sont en cours avec déjà 25 victoires en première instance.

**Aujourd'hui**, après plus d'une année de guérilla judiciaire dans l'ensemble du pays, AXA annonce enfin un plan d'indemnisation de ses assurés, reconnaissant ainsi que ses contrats couvraient bel et bien les pertes d'exploitation.

C'est une immense victoire pour les restaurateurs, accompagnés par le collectif RestoEnsemble et le cabinet d'avocats Vey & Associés.

Elle est due en grande partie à la ténacité de ceux qui ont refusé de prendre pour argent comptant le refus d'AXA.

Nous étudierons les propositions qui seront faites par AXA, et veilleront tout particulièrement à ce qu'elles reflètent la réalité du préjudice subi par nos clients.

En tout état de cause, à ce stade, nous continuons les actions déjà lancées, contre AXA et d'autres compagnies d'assurance et invitons tous les restaurateurs qui le souhaitent à rejoindre le collectif Resto Ensemble.

Plus d'infos et pour rejoindre l'Association : [www.restoensemble.com](http://www.restoensemble.com)

Le 14 mars 2020, suite aux annonces du gouvernement de la mise en place du confinement, conséquence de la COVID19, engageant la stricte fermeture des

commerces non essentiels, Stéphanie et Johan LECLERRE et Julie et Laurent TROCHAIN, chefs d'entreprise et propriétaires de restaurants décident d'échanger les informations et mutualiser les actions. Ils sont très vite rejoints par Caroline SAVOY, puis Solange et Nicolas ADAM et enfin Sébastien RICHARD.